



Règlement de la randonnée V.T.T. "Les croix d'automne" - CHALAIN D'UZORE

Départ à partir de 8h00 de la salle des fêtes de Chalain d'Uzore

Cette manifestation est ouverte à toutes personnes en bonne santé et apte à la pratique du V.T.T., les moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou de détérioration de l'équipement individuel, la participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant et après la randonnée (défaillance physique).

Attention, toutes les routes et chemins empruntées restent ouverts à la circulation. Les participants sont tenus de respecter en tous points le code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux.

Le port du casque est obligatoire

Droit à l'image : des photos pourront être prises sur le long du parcours, proposées par notre association et visibles sur notre site Internet <http://amisvelo.chalain.chez.com>

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

En cas de problème sur les parcours : **06.43.59.66.96**



Pré-inscription - Randonnée V.T.T. « LES CROIX D'AUTOMNE »

Mr Mme Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :

Date de naissance : / / Parcours 20 km 35 km 55 km 70 km



Randonnée V.T.T. - Autorisation parentale (pour les moins de 18 ans)

Je soussigné(e), Mr, Mme

autorise mon enfant à participer à la randonnée V.T.T.

« Les croix d'automne » organisée par les Amis du Vélo de Chalain d'Uzore.

Date

Signature